

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 36089

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

STATION TECHNIQUE AQUITAINE
9 RUE GUSTAVE EIFFEL
33190 LA REOLE

(SIRET n°81425759800015)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

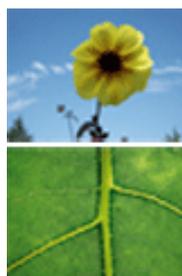


CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.
Validité du : 25/02/2016 au : 24/02/2021

Fait à Fresnes,
Le : 25/02/2016

Gérald CAVALIER
Président de TECNEA SAS



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr ou flashez ce QR code :

